



Internationale Comptabilité Gestion et Conseils Inc.
Société de Comptable Professionnel Agréé.



ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

LISTE DE CONTRÔLE – COLLECTE D'INFORMATION - IMPÔTS PERSONNELS



Renseignements de base

CLIENT

Nom du client : _____

Rue : _____

Pays : _____ Code postal : _____

Courriel : _____

N° de télécopieur : _____

Sexe : _____ Date de naissance : _____
(jj/mm/aa)

N° de téléphone (bureau et cellulaire) : _____

Numéro d'assurance sociale : _____

État civil : _____
(ex. marié, divorcé, célibataire, conjoint de fait)

Conjoint¹

Nom du conjoint : _____

Ville : _____ Province : _____

N° de téléphone (résidence) : _____

Courriel : _____

Sexe : _____ Date de naissance : _____
(jj/mm/aa)

N° de téléphone (bureau et cellulaire) : _____

Numéro d'assurance sociale : _____

État civil : _____
(ex. marié, divorcé, célibataire, conjoint de fait)

Nom de l'enfant ou de la personne à charge	Sexe	Union antérieure (O/N)	Revenu net (féd. et QC)	NAS	Date de naissance

¹ Indiquer le **revenu net du conjoint** (aux fins du fédéral et du Québec), si nous ne préparons pas ses déclarations : _____(Fed)
 _____(QC) Montant de la ligne 430 (QC) _____ () si négatif.

Dans la colonne «union antérieure (O/N)», identifiez si les enfants ou personnes à charges proviennent d'une union antérieure et, s'il y a lieu, indiquez si vous en avez la garde exclusive (excl.) ou une garde partagée en indiquant le pourcentage de votre garde.

Documents/Information à fournir (obligatoire)

- Copie des déclarations de revenus², avis de cotisation et annexes des 3 dernières années pour chaque membre de la famille.
- Formulaires³ T1013 et MR-69 complétés et signés par chaque membre de la famille.
- États de compte relatifs aux acomptes provisionnels effectués, s'il y a lieu.
- Tous vos feuillets et reçus relatifs à vos revenus, déductions et crédits de 2017. L'annexe 10 peut servir de liste de contrôle.
- Annexes pertinentes complétées par chaque membre de la famille. En particulier les annexes 1 et 9 (annexe 1 originale préalablement envoyée).
- Êtes-vous couverts par un régime d'assurance médicaments privé⁴? _____ Si oui, combien de mois de couverture en 2017? _____ Avec quelle société d'assurance? _____
- Déteniez-vous des biens étrangers⁵ dont le coût excédait 100 000 \$ à un moment quelconque en 2017⁶? _____ (client) _____ (conjoint). Si oui,
- vous devez compléter le formulaire T1135 ci-joint. **Des pénalités importantes peuvent être imposées** par les autorités fiscales en cas de défaut de vous soumettre à vos obligations de déclaration de vos biens à l'étranger.
- Êtes-vous bénéficiaire d'une fiducie canadienne résidant à l'extérieur du Québec⁷? _____ (client) _____ (conjoint)
- Avez-vous transféré ou prêté des fonds à une fiducie non résidente en 2017? _____ (client) _____ (conjoint)
- Êtes-vous bénéficiaire d'une fiducie non résidente du Canada? _____ (client) _____ (conjoint)

² Ou demander à la personne ayant préparé vos déclarations antérieures de le faire en lui faisant parvenir le formulaire de l'annexe 1.

³ Ces formulaires nous autorisent à communiquer avec les autorités fiscales, au besoin.

⁴ Si vous ne répondez pas à cette question, nous **présumerons que vos réponses sont « oui »** et « 12 mois ».

⁵ Comprend des actions de sociétés non résidentes détenues par le biais d'institutions canadiennes.

⁶ Si vous ne répondez pas à cette question, nous **présumerons que votre réponse est « non »**.

⁷ Si vous ne répondez pas à cette question et/ou aux 2 questions suivantes, nous **présumerons que votre réponse est « non »**.

Ancien cabinet : Autorisation

Annexe 1

[Formulaire à télécopier ou à poster à la personne ou à la société qui préparait antérieurement vos déclarations de revenus](#)

À :

DE :

SOCIÉTÉ :

DATE :

DE TÉLÉCOPIEUR :

DE TÉLÉCOPIEUR :

DE TÉLÉPHONE :

DE TÉLÉPHONE :

OBJET :

Déclarations de revenus personnelles de 2015

Madame, Monsieur,

Veillez noter que je/nous ferai/ferons faire mes/nos déclarations de revenus personnelles de 2017 par _____. Nous comptons sur votre collaboration avec cette société afin de faciliter la transition de mes/nos dossiers.

Veillez donner accès, **d'ici le _____**, à tous mes/nos dossiers d'impôts personnels des 3 dernières années, dossiers permanents et tout autre dossier de planification à _____ ainsi que leur envoyer, par courrier électronique, le fichier de mes/nos déclarations de 2016 et annexes additionnelles que vos auriez préparées. Leurs coordonnées sont les suivantes :

Merci de votre collaboration,

Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession⁸ Annexe 2

Description	Montant/Description
Produit ou service principal	
Revenus	
Revenus ⁹ , excluant TPS et TVQ, si inscrit	
Travaux en cours à la fin de l'année (inclus dans les revenus) ¹⁰	
Dépenses, réduites des taxes de vente remboursées, s'il y a lieu	
Publicité	
Repas et frais de représentation (100 %)	
Créances irrécouvrables	
Assurances	
Intérêts	
Taxes, droits d'adhésion, cotisations ¹¹ et permis	
Frais de bureau	
Fournitures	
Honoraires professionnels	
Frais de gestion	
Loyer	
Entretien et réparations ¹²	
Salaires	
Impôts fonciers	
Frais de voyage-déplacement	
Dépenses de congrès #1	
Dépenses de congrès #2	
Téléphone	
Services publics	
Livraison, transport et messagerie	
Dépenses automobiles et frais de bureau à domicile (S.V.P., indiquez 100 % de la dépense)	S.V.P., complétez les annexes 3 et/ou 4
Formation	
Taxis aux fins d'affaires	
Autres :	
Dépenses de nature capitale :	

⁸ Veuillez vous référer à l'annexe 11.

⁹ Indiquez le % attribuable à chaque province si une partie a été gagnée à l'extérieur du Québec.

¹⁰ Pour les professionnels seulement.

¹¹ Pour les **cotisations professionnelles**, SVP joindre les **reçus**.

¹² Joindre les reçus pour les frais engagés pour réaliser des travaux de rénovation, d'entretien ou de réparation à l'égard d'un édifice, d'une structure ou d'un terrain situés au Québec. Le NAS ou numéro de TVQ ainsi que le montant total sont requis pour chaque entrepreneur ayant effectué des travaux. **S.V.P., indiquez NAS ou # TVQ.**

Dépenses d'automobile à des fins d'affaires ou d'emploi¹³ Annexe 3

Description	Montant
Véhicule	
Modèle et année	
Coût d'acquisition dans l'année ou pdsf si location	
Prix de vente, si en 2015	
Nombre de kilomètres total parcourus dans l'année	km
Nombre de kilomètres parcourus à des fins d'affaires ou d'emploi dans l'année	km
FNACC au début de l'année	
Dépenses	
Essence et huile	
Entretien et réparations	
Assurances	
Immatriculations et permis	
CAA	
Intérêts	
Frais de location	
Stationnement aux fins d'affaires	
Portion remboursée par l'employeur / Allocation de kilométrage reçue	
Autres :	

Dépenses pour bureau à domicile¹⁴ Annexe 4

Description	Montant
Pourcentage servant à des fins personnelles¹⁵	
Dépenses	
Chauffage	
Électricité	
Assurances	
Entretien et réparations	
Intérêts ou loyer	
Taxes foncières, municipales et scolaires	
Autres :	

¹³ Si vous êtes un salarié, veuillez fournir les formulaires T2200 et TP-64.3 complétés puis signés par votre employeur.

¹⁴ Si vous êtes un salarié, veuillez fournir les formulaires T2200 et TP-64.3 complétés puis signés par votre employeur.

¹⁵ En fonction de la superficie.

Revenus de location¹⁶**Annexe 5**

	#1	#2	#3
Adresse			
Revenus bruts de location			
Dépenses			
Publicité			
Assurances			
Intérêts sur hypothèque			
Honoraires professionnels			
Frais de gestion et d'administration			
Entretien et réparations — S.V.P., indiquez NAS ou # TVQ ¹⁷			
Dépenses de nature capitale — S.V.P., joindre détails			
Taxes foncières, municipales et scolaires			
Services publics			
Autres :			
% attribuable à votre usage personnel		%	%
Coût, FNACC et produit de disposition			
Coût du terrain			
Coût de la bâtisse			
Fraction non amortie du coût en capital au 31 décembre 2014			
Produit de disposition-Terrain			
Produit de disposition-Bâtisse			
Date de disposition			

Crédit d'impôt pour solidarité¹⁸**Annexe 6**

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE			
	Crédit réclamé par vous		
	par votre conjoint		
		Oui	Non
Avez-vous un conjoint?			
Habitez-vous ordinairement avec votre conjoint?			
Si vous habité un logement admissible :			
<ul style="list-style-type: none"> Fournissez le relevé 31, si vous êtes locataire Fournissez le numéro de matricule ou d'identification apparaissant au compte de taxes municipales, si vous êtes propriétaire 			
Inscrivez le nombre d'enfants qui habitent avec vous et pour lesquels vous ou votre conjoint recevez le paiement de soutien aux enfants versé par la Régie des rentes du Québec (RRQ).			
Inscrivez le nombre d'enfants inclus ci-dessus pour lesquels le paiement de soutien aux enfants a été déterminé en fonction d'une garde partagée.			
Est-ce que votre lieu principal de résidence est situé dans un village nordique?			
Les enfants mentionnés plus haut habitent-ils ordinairement avec vous un village nordique?			

¹⁶ Veuillez-vous référer à l'annexe 11.

¹⁷ Le NAS ou numéro de TVQ ainsi que le montant total sont requis pour chaque entrepreneur ayant effectué des travaux.

¹⁸ Vous devez répondre aux questions avec votre déclaration de 2015 pour recevoir le crédit.

Institution : Autorisation de communiquer

Annexe 9

Aux fins de la production de mes déclarations de revenus, j'autorise _____ à obtenir tout renseignement nécessaire relativement à mes placements auprès des institutions financières suivantes :

Institution	Client	Client	Conjoint	Conjoint
	#1	#2	#1	#2
Nom de l'institution				
Nom du conseiller				
# de compte canadien				
# de compte américain				
# de compte REER/FERR				
# de compte CRI				
# de compte CELI				
# de compte Autre				
# de compte Autre				
Numéro de téléphone				
Numéro de télécopieur				
Adresse de courriel				

Nom du client : _____

Nom du conjoint : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Revenus, déductions et crédits d'impôt²⁴

Annexe 10

Revenus de sources canadiennes et étrangères ²⁵	√		√
Emploi (T4/Relevé1)		Société de personnes et abris fiscaux (T5013/T101/R15)	
Avantages imposables et rémunération non indiqués sur T4 et R1		Gains et pertes en capital – voir annexes 7 et 9	
Options d'achat d'actions		Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession – voir annexe 2	
Commissions		Revenus et dépenses de location – voir annexe 5	
Assurance-emploi et assurance parentale (T4E et R6)		Revenus et dépenses d'agriculture et de pêche	
Prestation universelle pour la garde d'enfants bonifiée (RC62)		Pension alimentaire – voir annexe 8	
Pension ²⁶ /allocation de retraite (T4A/R2)		Éléments « non imposables » tels CSST et supplément de revenu garanti	
Pension de RRQ/RPC/SV (T4A(P)/T4A(OAS)/R2)		REÉE	
REER, RPDB, RPA, FERR (T4RSP/T4RIF/R2)		REÉI	
Dividendes (T5/R3) – voir annexe 9		Bourses d'études, de perfectionnement et de récompense	
Intérêts (T5/T600/R3) – voir annexe 9		Versements anticipés de crédits d'impôt (Relevé 19)	
Fonds mutuels, succession et fiducie (T3/R16)		Autres revenus :	
Déductions et crédits d'impôt	√		√
REER / Dépenses d'emploi déductibles – voir annexes 3 et 4		Personne handicapée / Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques ²⁷ / Maintien à domicile d'une personne âgée	
Cotisations syndicales et professionnelles		Fonds de travailleurs (5006/R10) / Report d'impôt minimum	
Frais de garde d'enfants		Montant pour les pompiers volontaires/ montant pour les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage	
Pension alimentaire – voir annexe 8		Crédit d'impôt pour la solidarité – joindre relevé 31 (voir annexe 6) (Q)	
Frais juridiques, de comptabilité et de conseillers en placements ²⁸		Remboursement minimum du RAP, du REEP	
Intérêts payés aux fins d'investissement		Activités des aînés (Q)	
Frais de déménagement		Frais d'adoption, traitement de l'infertilité	
Frais médicaux et de préposé ²⁹		Laissez-passer de transport en commun (F)	
Frais de scolarité et d'examen ³⁰ , montant pour études, intérêts - prêts étudiants		Report du rajustement des frais de placement (Q)	
Contributions politiques fédérales et municipales		Montant pour aidants naturels et familiaux / Personne qui accorde un répit aux aidants naturels / Frais de relève pour aider les aidants naturels	
Dons ³¹ et montants reportés pour dons		Condition physique et activités artistiques des enfants	
Personne vivant seule (Q)		Achat d'une première maison ou d'une habitation adaptée pour une personne handicapée ³²	
Travailleurs expérimentés (Q)		Nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée (Q)	
		Autres :	

²⁴ Liste de contrôle des principaux revenus, déductions et crédits d'impôt. Un résident du Canada doit déclarer ses **revenus de sources mondiales**. S.V.P., cocher les éléments pertinents et joindre les feuillets, reçus et détails relatifs à ceux-ci. Voir la page 1 concernant le formulaire T1135.

²⁵ Il est de la responsabilité du contribuable de s'assurer qu'il a reçu et qu'il nous fournit les feuillets et reçus pour tous ses revenus, crédits et déductions. Certains cégeps et universités, ainsi que certaines institutions financières (notamment ING) rendent disponibles sur leur **site internet les feuillets fiscaux** sans pour autant les envoyer par la poste.

²⁶ À moins d'indication contraire, **nous fractionnerons les revenus de retraite admissible avec le conjoint**, si c'est bénéfique pour le couple.

²⁷ Incluant les produits et services aux personnes handicapées et les dépenses pour rénover, transformer ou construire une habitation.

²⁸ Incluant les frais judiciaires pour faire établir le droit initial de recevoir une pension alimentaire ou l'obligation initiale de payer une pension alimentaire, au Québec.

²⁹ Si vous avez des prescriptions, nous vous suggérons d'obtenir un **sommaire annuel de votre pharmacie**. De plus, certains assureurs peuvent produire un **sommaire annuel des dépenses médicales non remboursées**. Veuillez bien identifier les frais suivants :

- Services médicaux ou dentaires fournis à des **fins purement esthétiques**, puisqu'ils ne sont pas déductibles;
- **Montures de lunettes**, puisqu'elles sont limitées à 200 \$ par personne, au Québec;
- **Primes versées à un régime privé dans l'année**.

³⁰ Incluant les frais d'examen professionnels et de métiers.

³¹ Un super crédit temporaire pour premier don de bienfaisance est instauré. Cette mesure ajoute un crédit d'impôt additionnel de 25 % à l'égard de dons monétaires d'au plus 1 000 \$ faits pour la première fois par un donateur. Un premier donateur est un particulier autre qu'une fiducie qui n'a pas demandé un crédit d'impôt pour don de bienfaisance à l'égard d'une année d'imposition postérieure à 2008 et dont le conjoint ou conjoint de fait n'a pas fait cette demande. Ce crédit peut se partager entre conjoints ou conjoints de fait. Il s'appliquera aux dons faits à compter du 21 mars 2013 et ne pourra être demandé qu'une seule fois, pour l'année d'imposition 2013 ou pour une année d'imposition suivante antérieure à 2018. Veuillez cocher si vous êtes un premier donateur : .

³² Au fédéral, le crédit d'impôt non remboursable pour l'achat d'une première maison ou d'une habitation adaptée pour une personne handicapée égale à 15 % de 5 000 \$.

États des revenus et dépenses

Annexe 11

1. AVIS AU LECTEUR

Si nous devons préparer un état de revenus et dépenses (exemples : location, entreprise et profession), nous compilerons un état des résultats conformément aux normes de compilation définies par comptables professionnels agréés du Canada. Cet état des résultats sera compilé à partir des renseignements que vous nous fournirez. Nous ne procéderons ni à une vérification ni à un examen et nous ne prendrons aucune mesure pour nous assurer de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements.

Avis au lecteur

Normalement, nous indiquerons un avis au lecteur qui se lira comme suit :

Avis au lecteur

L'état des résultats de l'entreprise ou des entreprises de l'année d'imposition 2015 a été établi uniquement à des fins fiscales à partir des renseignements fournis par « votre nom » et n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen.

Le lecteur doit garder à l'esprit que l'état des résultats risque de ne pas convenir à ses fins.

Votre responsabilité

Il est entendu que :

- il se peut que cet état des résultats ne comporte pas toutes les informations à fournir en vertu des normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé ou qu'il ne soit pas conforme à ceux-ci pour d'autres raisons, et qu'il risque de ne pas convenir à un usage général;
- les lecteurs non informés risquent d'être induits en erreur s'ils ne sont pas conscients des lacunes que pourrait comporter cet état des résultats et du caractère très limité de notre intervention;
- la présente mission de compilation ne vise pas à prévenir ou à détecter les fraudes et les erreurs. Nous tenons à souligner que la prévention et la détection des fraudes et des erreurs demeurent du ressort et de la responsabilité de la direction;
- vous nous fournirez les renseignements complets et exacts nécessaires à la compilation de l'état non vérifié des résultats;
- vous avez la responsabilité de l'exactitude et de l'intégralité des déclarations contenues dans cet état non vérifié des résultats;
- vous inscrirez bien en évidence la mention « non vérifié » sur cet état des résultats;
- vous joindrez notre Avis au lecteur aux exemplaires de l'état non vérifié des résultats que vous communiquerez à des tiers.

2. REGISTRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

Si vous êtes immatriculé au Registre des entreprises du Québec en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* :

- a. Vous devez annuellement mettre à jour les renseignements qui vous concernent;
- b. Veuillez nous fournir les informations suivantes :
 - i. Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : _____
 - ii. Immatriculée pour la première fois en 2017? oui non

Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts? oui non³³

³³ Si des renseignements sont inexacts, utilisez le service en ligne pour mettre à jour vos renseignements : www.registreentreprises.gouv.qc.ca. Si vous avez mis fin aux activités de votre entreprise au Québec, produisez le formulaire Déclaration de radiation. Si vous avez présenté votre demande de radiation, dûment remplie, au registraire des entreprises avant le 1er janvier 2016, vous n'avez pas de droits à payer.